

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers  
en exercice : 12  
présents : 12

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **deux juillet**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2024.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : SIMON Robert, LANG Patrick

Pouvoirs : M. SIMON Robert donne pouvoir à M. GINIES Alain ; M. LANG Patrick donne pouvoir à M. VIARD Richard.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

## **OBJET : FISCALITE**

### **REVALORISATION DES TARIFS JOURNALIERS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DE L'ETUDE SURVEILLEE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des différents services scolaires ont été réévalués par délibération n°5 du 10 août 2021.

Il informe que les membres de la commission scolaire ont travaillé sur de nouveaux tarifs en fonction du quotient familial des familles, pour application à la rentrée scolaire de septembre 2024.

#### Restaurant scolaire :

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau électricité, analyses bactériologiques, entre autres).

Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à la charge le différentiel.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé de revaloriser la participation des parents pour le coût des repas, de la surveillance et du fonctionnement du restaurant scolaire comme suit :

Quotient familial	Tarifs appliqués en € TTC / jour
< 768	4,00
De 768,1 à 926	4,25
De 926,1 à 1086	4,50
De 1086,1 à 1232	4,75
De 1232,1 à 1391	5,00
>1391,1	5,25

#### Garderie périscolaire et Etude surveillée

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis à la garderie périscolaire avant et/ou après la classe.

Le service d'étude surveillée accueille les enfants des écoles primaires après la classe.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé de revaloriser la participation des parents pour la garderie périscolaire comme suit :

Quotient familial	Tarifs appliqués en € TTC / jour			
	Garderie du matin de 07h30 à 08h20	Garderie du soir		Etude surveillée (de 16h30 à 17h30)
		de 16h30 à 18h15	Après l'étude surveillée de 17h30 à 18h15	
< 768	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1,50</b>	<b>1,25</b>
De 768,1 à 926	<b>1,10</b>	<b>2,10</b>	<b>1,60</b>	<b>1,35</b>
De 926,1 à 1086	<b>1,20</b>	<b>2,20</b>	<b>1,70</b>	<b>1,45</b>
De 1086,1 à 1232	<b>1,30</b>	<b>2,30</b>	<b>1,80</b>	<b>1,55</b>
De 1232,1 à 1391	<b>1,40</b>	<b>2,40</b>	<b>1,90</b>	<b>1,65</b>
>1391,1	<b>1,50</b>	<b>2,50</b>	<b>2,00</b>	<b>1,75</b>

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus ;
- **INFORME** que ces tarifs entreront en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2024 ;
- **PRECISE** que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à leur prochaine modification ;
- **CHARGE** le Maire de communiquer ces modifications à toute personne concernée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire  
  
Alain GINIES





Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**

Berger  
Levrault

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL_02_07_24_19</b>
Objet :	<b>Revalorisation des tarifs journaliers RS + périscolaire + étude</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Autres
Identifiant unique :	038-213800055-20240702-DEL_02_07_24_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-213800055-20240702-DEL_02_07_24_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	941 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del 02 07 24 19.pdf Nom métier : 99_DE-038-213800055-20240702-DEL_02_07_24_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	302.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2024 à 14h43min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2024 à 14h43min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2024 à 14h44min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2024 à 14h44min09s	Reçu par le MI le 2024-07-09

